



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU 15 JANVIER 2014
DE LA COMMISSION « **GESTION QUANTITATIVE** »

REUNION N°1 POUR LA FINALISATION
DU PROTOCOLE DE GESTION VOLUMÉTRIQUE

Ordre du jour de la réunion

- Gestion volumétrique de l'eau d'irrigation :
 - o État de la ressource en eau ;
 - o Bilan de la campagne 2013 ;
 - o Finalisation du protocole, campagne 2014 :
 - examen en CLE le 14/02
- Présentation expérimentation menée par la CA18 et la FDGEDA du Cher
- Questions diverses.

Étaient présents :

BAILLY Alain (ARECABE), BARACHET Gérard (Vice-président FDAAPPMA 18), BARRE André (Président de l'ARECABE), BEILVERT Thomas (Conseiller environnement CA18), CHERON Yves (Président Nature 18), DENNETIERE Jean René (ONEMA - SD18), DELEUZE Jean-Marie (Vice-président de la CLE du SAGE, Maire de Verneuil), FALQUE Cécile (Chargée de mission SIAB3A), FLEUREAU Luc (SFEE/DDT18), FLEURY David (Représentant du SIAB3A), FOUADRAT Xavier (Maire-adjoint d'Avord), JAMET Lucie (Chargée d'étude Nature 18), JOFFROY Jean-Paul (Maire de Saint-Just), JOLIVET Jérémy (Chargé de mission SIVY), LEPRIOL Valérie (Agent de développement, SMICB), LOUCHARD Benoit (conseiller environnement, CA18), MARCEL Dominique (FDGEDA du Cher) MELLIN Pierre (Secrétaire adjoint CA18), MIGNONEAU Fanny (Animatrice AREA Berry), PARE Michel (Association des maraîchers de Bourges), ROUSSEAU Mathieu (Chargé d'étude FDPMA), SAILLARD Vincent (Président d'AREA Berry), SARREAU Pierre (Maire d'Etrechy), SCHAUER Christophe (Bureau GRE/SFEE/DDT18), SEYTEL Michel (Président du syndicat des irrigants Yèvre Auron), VILLEMIN Virginie (CG18/SAGE Yèvre Auron).

1. Gestion volumétrique de l'eau d'irrigation

1.1. État de la ressource en eau

M. Schauer qui devait présenter l'état des ressources en eau, n'a pu récupérer les données, suite à des difficultés de connexion sur le site www.ades.eaufrance.fr.

Au vu de la carte synthétique datant de fin novembre 2013 et de la météorologie depuis, le taux de remplissage des nappes devrait être satisfaisant.

Néanmoins, une présentation de la situation sera faite au Bureau de la CLE le 22 janvier et en CLE le 14 février prochain.

1.2. Bilan de la campagne 2013

La campagne 2013, n'a pas fait l'objet de restrictions anticipées, et seuls les BV Auron, Airain, Rempenne ont été concernés par une restriction de -20% (05/09/13) suite au franchissement du seuil d'alerte.

Le bilan de la campagne d'irrigation est basé sur les relevés transmis.

M. Schauer souligne les difficultés persistantes de transmission des relevés de compteur pour certains exploitants.

A noter également en 2013, que plusieurs changements de compteurs n'ont pas été signalés. M. Schauer informe qu'il sera fait un rappel à l'ensemble des exploitants cette année.

M. Saillard précise que le nombre de compteurs concernés en 2014 sera plus important car les premiers compteurs seront à vérifier ou remplacer. Les exploitants concernés ont été destinataires d'un courrier de l'Agence de l'eau à ce sujet. Au vu du coût, il est plus judicieux de changer un compteur mécanique que de le faire contrôler.

M. Barachet souhaite savoir pourquoi il n'y a pas eu de vérification jusqu'à présent.

M. Saillard précise qu'auparavant aucun organisme n'était habilité à réaliser ce contrôle. Ces vérifications sont dorénavant possibles, néanmoins, il pourrait y avoir des difficultés, si le nombre de compteurs à vérifier est important. M. Saillard précise que les erreurs relevées lors de ces contrôles sont de l'ordre de 2 à 5%.

M. Deleuze précise qu'il ne devrait pas y avoir de problème lors des remplacements de compteurs, il suffit de procéder à un relevé de compteur avant et après intervention.

M. Louchard informe qu'il n'y avait pas eu forcément un rappel de ce point lors des campagnes précédentes mais que pour la campagne 2014, cette information sera présentée lors de la réunion annuelle organisée avec les irrigants et dans le premier bulletin de gestion volumétrique diffusé par la Chambre d'agriculture.

Sur le BV Yèvre aval, Barangeon, Moulon, il est relevé une consommation plus importante en 2013 qu'en 2012. Cela peut s'expliquer par le gel qui a eu lieu en avril 2012 sur l'arboriculture, qui avait eu pour conséquences de limiter les besoins en irrigation.

Sur le bassin versant de l'Airain, il y a toujours le même problème avec un irrigant (qui consomme un faible volume) concernant la transmission des relevés (pas de transmission au franchissement du DSA en 2013). Un rappel à la réglementation lui a déjà été fait. Il est proposé un nouveau rappel à la réglementation, mais si le phénomène de reproduit en 2014, il sera proposé une sanction administrative.

Sur le bassin versant de l'Auron, il est à noter un dépassement mineur. Un rappel à réglementation sera fait, mais il a été constaté également sur ce BV, un dépassement significatif. L'exploitant n'a pas transmis son DSA, cependant il est constaté, hors application des restrictions, une surconsommation de 3% du volume initial.

Pour ce cas, il est proposé de lancer une procédure contradictoire puis des sanctions administratives,

Les sanctions administratives proposées sont (comme sur la campagne précédente) de diminuer le volume attribué de deux fois le volume surconsommé.

Sur les BV Rampenne, et Colin, Ouatier, Langis, il n'a pas été relevé de dépassements.

Une synthèse pluriannuelle des volumes est présentée, cependant comme chaque année climatique est différente, il est difficile d'en tirer des conclusions.

Les températures assez faibles et les précipitations d'avril /mai ont eu pour conséquences de décaler la floraison du maïs de l'ordre de 15 jours, engendrant un besoin hydrique en août. Il est à noter que la pluviométrie relevée a été plus importante au nord du territoire du SAGE, qu'au sud.

M. DENNETIERE souhaiterait une explication sur le fait que l'année 2013, considérée comme « humide », conduise à consommer 90% des volumes sur certains bassins, et s'interroge sur l'impact qu'aurait une année « sèche ».

M. Seytel explique qu'il y a eu beaucoup de retournements de colza même tardivement, ayant conduit les exploitants à planter du maïs.

M. MARCELpré sente quelques éléments sur la culture du maïs en 2013. L'année 2013 a été humide sur les mois d'avril/mai puis septembre/octobre, avec peu de précipitations entre ces deux périodes. Les températures fraîches du printemps ont induit une végétation tardive (décalage de 12j pour la floraison).

Il est également à souligner que les zones situées au sud de Bourges ont été plus déficitaires en précipitations, que le nord du département.

1.3. Campagne 2014 – Finalisation du protocole de gestion volumétrique

Le SAGE devant être approuvé en CLE le 14 février prochain, la question des volumes dérogatoires attribués dans le cadre de l'expérimentation doivent être supprimés pour se conformer aux volumes prélevables indiqués dans le règlement du SAGE.

M. Louchard présente la proposition du comité technique « Gestion quantitative ».

	Auron	Rampenne	Airain	COL	Y amont	Y aval	Barangeon	Moulon
Volume prélevable ÉTÉ	2,108	1,875	1,567	5,194	2,886	0,475	0,075	0,900
Volume prélevé ÉTÉ	2,086	1,884	1,533	5,214	2,952	0,471	0,062	0,887
Réduction à appliquer (%)		0,4794		0,3836	2,282			

Les réductions proposées seront appliquées sur le volume attribué de chaque irrigant.

Ces réductions seront de :

- 0,4794 % sur le BV Rampenne
- 0,3836 % sur le BV Colin / Ouatier / Langis
- 2,282 % sur le BV Yèvre Amont

La commission donne son accord.

Cette proposition sera présentée au Bureau de la CLE

2 cas particuliers soulevés durant l'enquête publique du SAGE sont à examiner. Ces 2 exploitations doivent être intégrées au protocole de gestion volumétrique, car elles ont été oubliées.

- **Bassin versant de l'Airain**

Le premier cas concerne une exploitation qui se situe sur le sous bassin versant de l'Airain (volume prélevable été : 1.567 Mm³/an). il reste 34 000 m³ de disponible dans le volume prélevable.

Les besoins exprimés font état de 100 000 m³ (autorisation délivrée par la MISEN en 2006). Cette exploitation située en tête de bassin versant, possède un plan d'eau alimenté par un ruisseau. Par rapport au volume attribué actuellement dans le protocole de gestion volumétrique, il faudrait trouver environ 66 000 m³.

M. Saillard précise que l'étude SOGREAH faisait état de pressions moins importantes à l'amont du bassin versant, néanmoins il n'y a pas de distinction possible à l'intérieur du BV. Cécile Falque, rappelle que l'Airain est un cours d'eau sensible qui souffre d'assecs.

Le plan d'eau étant situé en barrage de cours d'eau, la réserve est considérée comme un volume été. Pour être intégré au volume hiver il faudrait déconnecter le plan d'eau.

Après un long échange entre les membres de la commission gestion volumétrique, aucune solution n'a pu être retenue. 3 propositions seront soumises au Bureau de la CLE :

- Déconnecter la retenue et considérer le volume comme un volume hiver. Dans ce cadre, le volume prélevable annuel n'est pas modifié et les 34 000 m³ restent disponibles.
- Attribuer les 34 000 m³ de volume encore disponible à l'exploitant. Pour les 66 000 m³ restant, réduire le volume de chaque exploitation de 4,212 %. Le volume prélevable annuel ne serait pas impacté. Par contre il ne resterait plus de volume disponible, en cas d'intégration d'une nouvelle exploitation.
- Attribuer les 34 000 m³ de volume encore disponible à l'exploitant. Pour les 66 000 m³, l'effort sera porté par moitié par les autres exploitants et pour moitié par une augmentation du volume annuel prélevable. Il s'agirait de réduire le volume de chaque exploitation de 2,106 % et d'augmenter le volume prélevable annuel de 33 000 m³ (il passerait à 1,600 Mm³).

- **Bassin versant du Moulon**

La seconde demande porte sur le réexamen du volume prélevable. L'exploitation se situe sur le sous bassin versant du Moulon (qui est rentré en gestion volumétrique en 2011).

Les besoins exprimés sont estimés à 87 500 m³ (demande datant de 2007), or dans la Gestion volumétrique en 2011 l'exploitation a reçu une autorisation pour 48 000 m³ de volume « été » et 10 800 m³ de volume « hiver » Le besoin complémentaire serait de 24 000 m³.

En 2013, il a été constaté une consommation de 22 % du volume attribué sur le bassin versant du Moulon.

Après un échange entre les membres de la commission gestion volumétrique, une proposition sera soumise au Bureau de la CLE :

- Attribuer les 13 000 m³ de volume encore disponible à l'exploitant. Pour les 24 000 m³, réduire le volume de chaque exploitation de 1.23 %. Le volume prélevable annuel ne serait pas impacté. Par contre il ne resterait plus de volume disponible, en cas d'intégration d'une nouvelle exploitation.

M. Saillard souhaiterait savoir si les 2 propriétaires concernés pourraient venir s'exprimer au Bureau de la CLE.

M. DELEUZE donne son accord. Un temps de parole de 10 min sera laissé en début de réunion, à chaque propriétaire. Le Bureau devra ensuite étudier les propositions de la commission gestion quantitative en vue de trouver un consensus avant la CLE du 14/02.

2. Expérimentation menée par la Chambre d'agriculture du Cher

M. Beilvert présente l'expérimentation qui est menée depuis plusieurs années par la Chambre d'agriculture du Cher (diaporama annexé au compte rendu). Cette expérimentation concernait en 2013 une culture d'orge de printemps.